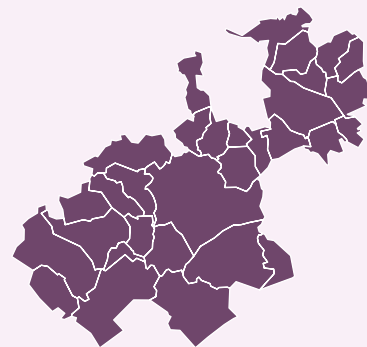


PLUi : participer à la concertation



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est le document d'urbanisme qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols dans la métropole. Chacun peut s'informer et contribuer à son élaboration en donnant son avis. Les réunions publiques débutent à Montpellier et seront organisées dans les 30 autres communes de la métropole jusqu'en avril.

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

C'est un document d'urbanisme, accessible à tous, qui permet de dessiner les contours de la Métropole de demain, pour construire ensemble un territoire durable. Il agit sur le développement du territoire, et donc sur le cadre de vie de ses habitants : préservation de l'environnement, protection des risques, localisation des futurs équipements, espaces publics, logements, activités économiques... en réglementant le droit des sols pour les prochaines années. Une démarche au long cours, qui intègre différentes phases d'études et de concertations. En collaboration avec les 31 communes, la Métropole a engagé l'élaboration de ce PLUi afin de décliner les orientations stratégiques, notamment s'agissant de la transition écologique et climatique, et de permettre la réalisation des projets urbains locaux.



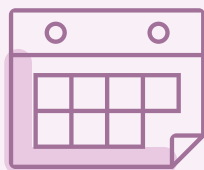
Comment participer à la concertation ?

L'élaboration du PLUi s'effectue en concertation avec les habitants, les associations locales et les acteurs du territoire. Les différents documents sont mis à la disposition du public afin de permettre à chacun de formuler ses observations sur le projet. Des réunions publiques seront organisées dans chaque commune, au cours du premier trimestre 2023.

Et après ?

Durant la phase de concertation, les documents évoluent régulièrement puisqu'ils intègrent les avis et contributions du public et des partenaires institutionnels (État, Région, Département, Chambres consulaires...). Lors de l'arrêt du projet de PLUi, courant 2023, un bilan de la concertation sera réalisé par le conseil de Métropole, et les habitants pourront prendre connaissance des réponses apportées à leurs observations et leurs avis.

RÉUNIONS PUBLIQUES



Retrouvez les dates et les lieux des réunions publiques à Montpellier et dans les 30 autres communes sur participer.montpellier.fr

PARTICIPER

- **Émettre observations et avis** : des registres sont ouverts à l'hôtel de Métropole et dans les mairies des 31 communes (aux jours et aux heures habituels d'ouverture). Possibilité d'adresser un courrier à l'attention du président de la Métropole, 50 place Zeus, CS 39556, 34961 Montpellier Cedex 2 ou de remplir le formulaire en ligne sur montpellier3m.fr/PLUi ou d'envoyer un mail à elaborationplui@montpellier3m.fr
- **Consulter les documents du PLUi** : à l'hôtel de Métropole et dans les guichets uniques des 31 mairies du territoire. Et sur le site internet montpellier3m.fr/PLUi